

**Avis défavorable aux structures d'enseignement
des Masters (2/2) de la Faculté Sciences et
Ingénierie pour 2022-2026**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 23 novembre 2021

Délibération 2021/11/CFVU – 149

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis défavorable aux structures d'enseignement des Masters (2/2) de la Faculté Sciences et Ingénierie pour 2022-2026 (les structures de certains Masters comme ceux d'EEA dépassant le volume horaire imposé par la lettre de cadrage).

Toulouse, le 23 novembre 2021



Le Président

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 16

Nombre de voix favorables : 0
Nombre de voix défavorables : 16
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0